

DEPARTEMENT

AVEYRON

de la COMMUNE DE ROUSSENNAC

Séance du mercredi 13 novembre 2024

Date de la convocation 07/11/2024	<i>treize novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>
Date d'affichage 07/11/2024	
Membres :	
En Exercice : 15	
Présents : 12	Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE
Votants : 13	Représenté(e)s : Patrick MARTY représenté par Joël FROMENT
	Excusé(e)s : Thibault CAMMAN, Thomas LAMOTTE
	Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

**Objet: ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DALIMENTATION EN EAU POTABLE EXERCICE 2023 - DE_20241113_002****EXPOSE DES MOTIFS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2023, le 26 septembre 2024 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de ROUSSENNAC, commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

DISPOSITIF

Après présentation de ce rapport,

Le conseil municipal de Roussennac à l'unanimité:

- APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 14/11/2024
et publication ou notification
le 14/11/2024

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 012-211202064-20241113-DE_20241113_002-DE

SLOW

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS


